

PARAU NŌ TE 'ĀI'A

Rappel historique

Dans les années 62 à 67, tous les lundis en début de soirée, la chaîne radiophonique de l'époque : Radio Tahiti, diffusait l'émission intitulée : « **Te-ara-po** » (nom que l'équipe de la rédaction tahitienne a privilégié par rapport à : **Te-haere-pō**). Les émissions d'une durée de 15 minutes environ étaient animées ces années-là par Pouira ā Teauna tandis qu'auparavant, d'autres conteurs comme : Teriieroo ā TERIIEROOITERAI ancien tāvana de Papeno'o, Paia MATAOA, Tanetua RICHMOND, Martial IORSS... et d'autres les dirigeaient. Des récits de Pouira ā TEAUNA, Radio Tahiti en a amassé un nombre important de bandes en archives.

Pouira ā TEAUNA est décédé en 1969, non sans avoir ordonné auparavant que sa dépouille soit déposée, par deux mètres de profondeur, sur un socle fait de tous ses cahiers de recueils...

Dans les années 70, la direction de Radio Tahiti devenue O.R.T.F, décide, sans doute par méconnaissance de l'importance des contenus, de se défaire de ces documents sonores. Monsieur Francis SANFORD, Vice-président du gouvernement de l'époque est alerté et, il demande à son conseiller de gouvernement en charge de la culture : M. Maco TEVANE, de faire le nécessaire pour sauver ces archives... C'est ainsi que des bandes récupérées pour échapper à une destruction définitive, sont déposées au Musée de Tahiti et des îles, alors département au sein du C.P.S.H.

Dans le courant des années 80, le département des traditions orales (D.T.O.) du Centre polynésien des sciences humaines (C.P.S.H.) est créé. Il va faire procéder au transfert du contenu des bandes sauvées, sur des cassettes ordinaires d'enregistrements. 23 K7 d'une durée de 60 minutes chacune des enregistrements de récits de mai 1962 à juillet 1967 sont ainsi inventoriées. La direction du CPSH via le département des Traditions orales a recruté du personnel dont la mission ponctuelle la plus importante va être d'effectuer les **transcriptions littérales** de ces bandes.

A l'issue de ces transcriptions littérales, le D.T.O. décide de publier les recueils sous la forme d'une collection de 12 livrets destinés à enrichir le matériel pédagogique d'apprentissage du *Reo Tahiti* dans les écoles. Mais le Fonds public consacré au patrimoine venant d'être supprimé, il a fallu envisager de faire appel à d'autres organismes leur financement ...

La collaboration de l'Académie tahitienne par l'intermédiaire de son directeur M. Maco TEVANE, est requise à des fins de relecture, de correction des textes, et de normalisation de la graphie. Cette tâche est confiée aux regrettés Vāna'a : Mmes Antonina PENI, Simone HARGOUS et M. Roland SUE. Mais, peu de temps après s'être mis à l'ouvrage, ces érudits du *Reo Tahiti* ont exprimé leur avis peu favorable à la publication des récits en l'état et au vu de l'objectif : erreurs syntaxiques et grammaticales, adverbes directionnels et temporels, de vocabulaire, trop de répétitions...

Doris MARUOI

Service de la culture et du patrimoine
TEL : 50 71 77 – Fax 42 01 28

Dans le courant des années 90, un travail de retranscription et d'adaptation est poursuivi pendant près de six années de façon à rendre les éléments patrimoniaux transmis par Monsieur Pouira ā TEAUNA présentables et intelligibles par le public scolaire ; les corrections sont effectuées par les mêmes Académiciens.

Au final, ce sont 06 livrets qui sont édités à raison de 500 exemplaires chacun et regroupés sous le titre de « **Parau nō te 'āi'a** ».

Le projet est monté et le travail réalisé au CPSH : l'attache d'un maquettiste (Sté TI) qui a recruté un artiste-dessinateur, est prise. C'est la société de presse : STP dont l'entreprise est située dans la zone de la Punaru'u qui est retenue pour réaliser l'impression. Les travaux sont financés par le Fonds d'Investissement et de Développement Économique et Social (FIDES).

En 1997, le 1^{er} numéro (donc le 1^{er} livret intitulé « *TE ARAPO / Papa'ōa Ha'apape* » est édité à 500 exemplaires.

Et, en relation avec le titre de ce premier livret, un hommage à l'auteur des récits est mis en place par le D.T.O. du C.P.S.H. dans la commune natale du célèbre conteur : ARUE. Mme Angelina BONNO, Ministre de la culture à l'époque, M. Boris LEONTIEFF le regretté Maire et son conseil, ont convié la famille, la direction et les élèves de l'école primaire ARUE 1 ainsi que la population à la cérémonie publique rendue le **08 octobre 1997**.

Des personnalités se sont exprimées : M. John MARTIN, premier animateur radio en langue tahitienne a rappelé les émissions *Te-ara-po* et les méthodes de recueils existantes à l'époque ; M. Maco TEVANE a parlé de Pouira, l'homme, Mme Antonina PENI a parlé de l'orateur qu'était Pouira ā TEAUNA... en souvenir duquel une stèle est érigée, à l'entrée de l'école sur la terre AHOTURU, lieu hautement symbolique de la commune. En effet, c'est sur cette terre que se trouvent désormais réunis trois hommes : le révérend H. NOTT, le roi Pōmare II et Pouira ā TEAUNA par lesquels, notre langue de tradition orale est devenue écriture.

Durant la cérémonie, un sentiment de réconciliation se ressentait parmi l'assistance. En effet parmi les habitants de Arue qui ont pris l'habitude dans le passé de critiquer Tearapō, rien qu'à entendre le générique de l'émission, ce jour-là, de nombreuses personnes, devenues âgées, ont été émues en réécoutant les extraits d'émissions sur la commune de Arue...

Dans le courant de la semaine avant l'hommage, Mme le Ministre BONNO a provoqué une réunion entre elle-même et les représentants de la famille qui ont désigné leur neveu et cousin : M. Roland OLDAM pour parler et officialiser leur consentement à la publication gratuite des récits transcrits des contes de leur aïeul... Il s'agissait, selon le Ministre, de publier les livrets en faisant « *une vaste opération commerciale* » ; ce qui a provoqué le recul de la famille sur le moment et la situation s'est bloquée jusqu'en 2009.

Il est juste de rappeler que le DTO du CPSH, dans sa démarche première consistant à trouver des financements pour ce projet, avait proposé de distribuer les livrets au prix coûtant sans marge bénéficiaire, le but étant de pouvoir financer l'impression des livrets suivants. La famille avait été informée de cette intention du DTO et était d'accord sur le principe.

Un soir de 2009, Roland OLDHAM, petit-fils de Pouira ā TEAUNA, est interviewé dans l'émission « œil pour œil » de John Mairai, qui lui a posé la question de ces livrets en fin de débat. Roland OLDHAM a répondu qu'il ne voyait aucun inconvénient à leur diffusion.

Cela a suffi pour me motiver à repartir à la rencontre des ayant droits de Pouira ā TEAUNA. Entre les enfants, les petits-enfants et les arrière petits-enfants, 12 personnes étaient concernées par la question... Et, grâce à l'équipe du Service de la Culture et du Patrimoine – Teddy TEHEI, Chef du Service, Francis STEIN, adjoint, responsable du département des affaires communes, Josiane HOWELL, juriste, etc.-, nous avons pu tous les réunir et leur expliquer notre démarche.

Le 22 octobre 2012, jour anniversaire des 110 ans de Pouira ā TEAUNA, ses enfants vivants, petits enfants et arrière petits enfants ont finalement signé **la convention** autorisant la diffusion gratuite dans les écoles des 6 livrets dont :

- le premier relate la toponymie des districts de Arue, Mahina et 'Orohenā ;
- le second aborde Te'aharoa, ancienne subdivision politique de la côte Est de Tahiti qui allait de Papeno'o à Taravao ;
- le troisième concerne Tahiti Iti, et plus particulièrement la partie Est de la presqu'île ;
- le quatrième est consacré à Tāfa'i, personnage héroïque qui traversa le chemin des âmes pour récupérer celle de sa bien-aimée ;
- le cinquième livret est un voyage aux îles de la Société et aux Tuāmotu ;
- et le sixième parle de la navigation dans d'autres archipels de Polynésie française et du Triangle polynésien.

Mesdames et Messieurs les ayant-droit de Pouira ā TEAUNA,

Monsieur le Président (ou le Vice-Président),

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Représentants de l'APF,

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs (trices) de l'Education nationale dans notre Fenua,

Mesdames et Messieurs les conseillers techniques....

Chers enfants, écoliers héritiers dorénavant de ces savoirs,

Voici devant nous, sous la forme de livrets, rangés dans un coffret de couleur blanche aux inscriptions noires (les couleurs de la commune de Arue, décidées par le Tōmite Nāhiti dont Pouira ā TEAUNA fut un membre actif) ; une petite partie d'un trésor inlassablement recueilli auprès des détenteurs de savoirs sur nos îles, soustraite de la destruction définitive et patiemment entretenue : **Te parau nō te 'āi'a**, « ...pour que le vent du temps qui passe, ne les disperse pas dans la nuit de l'oubli. » -

En hommage respectueux à Monsieur Maco TEVANE l'un des trésors vivants de la culture mā'ohi.

Merci de m'avoir écouté.